

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018

L'An deux mil dix-huit le seize octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 10 2018

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max - M JOLY Jean-Pierre - M BRUCHON Fabrice – M NERON Julien - Mme CANEL Monique - Mme DUMAS Nathalie - M COMBET Rosan - M ASTIER Sabin

Absent excusé :

Secrétaire de Séance : M ASTIER Sabin

1 – APPARTEMENTS

Mesdames CANEL et DUMAS en charge des logements informent le conseil municipal des nouveaux locataires à Charlon et au village.

En effet, les 2 logement vacants aux lieu dit Charlon sont occupés.

Au village, Mme GOURDON Céline a pris en location le logement « appartement n°4 , 254 rue de la Mairie » au 15 août 2018.

Ce logement nécessitant des travaux de peinture. Mme GOURDON a proposé de réaliser ces travaux en contrepartie d'une gratuité des 5 premiers mois de loyer.

Le loyer est fixé à 250 € et les travaux sont estimés à 1 250 €.

Les conseillers ont été informé et non pas émis d'opposition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE de louer à Mme GOURDON Céline le logement communal n°4 situé 254, rue de la Mairie à partir du 15 août 2018,**
- FIXE le montant du loyer à 250,00 € (deux cent cinquante Euros); précisant que chaque année le loyer sera révisé automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers,**
- DÉCIDE de fixer à 250,00 € le montant de la caution qui sera demandée au futur locataire, soit l'équivalent d'un mois de loyer,**
- AJOUTE qu'afin que les locataires puissent effectuer des travaux dans le logement, les cinq premiers mois de loyer, soit du 15 août 2018, septembre 2018, octobre 2018, novembre 2018, décembre 2018 et jusqu'au 15 janvier 2019, ne seront pas émis. Un état des lieux postérieur aux travaux sera réalisé.**
- CHARGE le maire d'établir le bail à intervenir qui sera signé par les deux parties.**

2 – ELECTION

L'état met en place le Répertoire Électoral Unique (REU) pour fin 2019. Une réforme de la gestion des liste électorales est en cours. En effet a compter de 2019 les inscriptions seront prise en compte au fur et a mesure. La date butoir du 31/12 disparaît. Les listes seront arrêtées quelques semaines avant les scrutins. Ces liste sont établis par la commune par rapprochement des fichiers de l'INSEE. La commune doit vérifier ces listes avant le 21/12/2018. La création d'une commission de contrôle chargée d'examiner les recours devant le tribunal administratif doit être constituer. Le préfet nomme cette commission. Elle se compose d'un conseiller municipal, d'un délégué administratif et d'un délégué du TGI. Il convient pour la commune de désigner un membre du conseil municipal autre que le Maire ou les adjoints pour siéger à cette commission. M Julien NERON qui connaît le sujet est tout désigné.

3 – TRÉSORIER : INDEMNITÉ DE CONSEIL

Madame JOUVENCEL est notre Comptable à la trésorerie de Lamastre depuis le 1er janvier 2016. Ces fonctions à la trésorerie de Lamastre se sont terminées au 1^{er} septembre de cette année. Elle sollicite la commune pour le versement de l'indemnité de conseil pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer à Mme JOUVENCEL une indemnité de conseil pour l'année 2018 au taux de 100 % au prorata de sa présence à la trésorerie de Lamastre soit 240 jours.

4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Monsieur le Maire et le conseil municipal étudient les demandes de subventions des associations Gilhocoises. Il précise qu'une nouvelle association s'est créée : l'Amical des Anciens Sportifs de Gilhoc « AASG », Mme VIOUGEAS Béatrice est la présidente. Le conseil municipal décide de maintenir également les subventions aux associations : la prévention routière pour 100 €, « les resto du cœur » pour 100 €, l'association « Lou Boun Ten » qui assure l'animation de la maison de retraite de Lamastre pour 100 €, l'association « L'Amicale », maison de retraite d'Alboussiere pour 100 € l'association Accueil Migrants de la Vallée du Doux pour 100 € et l'association « écran village » pour 100 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, vote les subventions :

- la prévention routière 100 €,
- les restaurants du cœur : 100 €,
- association « Lou Boun Ten » résidence hôpital de Lamastre : 100 €,
- association « L'Amicale » résidence Le Grand pré : 100 €,
- association « écran village » : 100 €,
- association Accueil Migrants de la Vallée du Doux : 100 €,
- Génération Mouvement : Club de l'Amitié Gilhoc :220.00 €
- Gymnastique Volont
- aire de Gilhoc :220.00 €
- A.C.C.A. Gilhoc :220,00 €
- Les Géophiles Gilhocois : 220,00 €
- Les anciens combattants : 220,00 €
- La CLIQUE Ste Victoire : 220,00 €

- Le Comité des fêtes : 220,00 €
- Les Victoriennes : 220 €
- L'ASG : 220 €
- L'AASG : 220 €

5 – « LES CLASSES »

Monsieur VALLA exprime le souhait des Gilhocois qui utilisent annuellement la salle polyvalente pour la rencontre des classes. En effet, cette utilisation est normalement coûteuse (180 €). M VALLA précise que se sont des Gilhocois qui se réunissent et qu'une utilisation « gratuite » pour ces rencontres doit être envisagée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que à compter de 2018, l'utilisation de la salle pour les rencontres des classes est gracieuse.
- **PRECISE** qu'une personne est désignée et est responsable du bon usage de la salle. Une attestation d'assurance et un chèque de caution devront être produits pour la réservation.

6 - ECOLES

Il manque quelques informations à préciser avec la nouvelle trésorière de l'OGEC. La participation de la commune au fonctionnement de l'école sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

7 – TOILETTES PUBLICS

Les toilettes publics de la place Rampom devaient être rénovés lors des travaux du monument aux morts. La commune a déposé une demande de financement auprès du préfet au titre de la DETR pour 2018. M Le Maire et les Adjointes ont rencontré M Le Sous-préfet. Il est convenu de soumettre la réhabilitation de ces toilettes, place Rampon et place du Marché, favorisant l'accessibilité (AD'AP validé) au programme 2019.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il est nécessaire d'obtenir des aides financières.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

adopte le nouveau calendrier de travaux de mise en accessibilité des toilettes publics suite à la validation de l'AD'AP

fixe le montant de la dépense à 36 000 € HT pour les 2 blocs de toilettes

précise que les budgets seront prévus sur 2019

sollicite les aides de l'état : DETR, de la Région et du département

Autorise M Le Maire à signer les documents nécessaires

8 – BUDGET EAU 2018 : Décision Modificative n°1

Les crédits n'étant pas disponible au compte 658 « charges divers de gestion courantes » il convient de faire une Décision Modificatives du budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote la DM au BP commune 2018 comme suit :

diminution	article 61528	- 600 €
augmentation	article 658	+ 600 €

9 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNE : LA COMPÉTENCE EAU et ASSAINISSEMENT

M Le Maire informe le conseil municipal du transfert des compétences eau et assainissement aux interco en 2020. Il conviendra de prendre une délibération si la commune s'oppose au transfert d'office.

10 – SDE 07

La commune délègue la compétence pour l'entretien de l'éclairage public au SDE 07 depuis plusieurs années. La commune souhaite faire des améliorations sur le réseau d'éclairage : changement de poteaux, éclairage du monument aux morts, ...

Pour pouvoir bénéficier de l'appui technique et financier du SDE 07, il convient de passer une nouvelle convention. Cette convention est prise pour 6 années. Elle précise si la commune a des emprunts en cours et/ou des marchés publics. Ce n'est pas le cas à ce jour.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- d'autoriser le transfert de la compétence facultative Éclairage Public au SDE 07,**
- d'autoriser M Le Maire à signer la convention de mise à disposition et ses annexes avec le SDE 07, conformément aux projets annexés à la présente délibération.**

11 – DIVERS

Les 9 et 10 octobre 2018, les usagers du service d'eau potable au quartier Ste Marguerite, sur la conduite alimentée par le syndicat CANCE-DOUX, ont eu la désagréable surprise de trouver leurs robinets à sec. La commune n'a pas été informé de travaux réalisés en amont sur le réseau. M Le Maire doit rappeler à la SAUR et au syndicat CANCE-DOUX, par courrier, que pour une bonne information des usagers et une bonne utilisation du service de l'eau, il est indispensable d'être informé des toutes les situations impactant notre réseau.

M Le Maire propose d'organiser une petite réception pour remercier les auteurs du livre « De Gillhacum à Gilhoc-sur-Ormèze » : Mme Danielle Eydalene, M et Mme Baudet, Mme Clairet et M Thouvet et les travailleurs bénévoles qui n'hésitent pas à se retrousser les manches pour notre belle commune.

M Le Maire évoque la mise en place de journées citoyennes. A organiser aussi les samedis pour permettre à un plus grand nombre d'y participer.

M Le Maire informe le conseil municipal du départ du boulanger, M Despesse. Le conseil municipal évoque l'avenir de la boulangerie et la nécessité de maintenir ce commerce de proximité.

Le conseil municipal prévoit de se réunir le mardi 30 octobre à 20h pour la rénovation de la salle polyvalente.

Les travaux du monument aux morts initialement prévu pour septembre n'ont pu se faire. Une rencontre est prévu le vendredi 19/10 à 8h00.

M Le Maire informe que la coiffeuse est partie vers de nouveaux horizons (Ste Agrève). Elle remercie les élus et les villageois de l'accueil qui lui a été fait.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.
La Séance est levée à 22h30

Le Maire,
Amédée BLANC